ORIGINAL CCJ

N° ADM/2010/55

Département de l'Yonne

Communauté de Communes du Jovinien

PRÉFECTURE DE L'YONNE
23 DEC. 2010
ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : **Date d'affichage :**	3 décembre 2010 3 décembre 2010	**Nombre de conseillers communautaires** En exercice: **26** Présents : **25** Votants : **26**

Séance du 10 décembre 2010

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix décembre deux mille dix à dix huit heures trente, à la mairie de Bussy-en-Othe, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINE, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT (suppléant Madame Manuelle MOINE), Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :
Monsieur Jean-François RAVSELJ (pouvoir à Monsieur Michel THIAVILLE) Madame Manuelle MOINE (suppléée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

***

OBJET : Extension du périmètre de la Communauté de Communes du Jovinien : PAROY-SUR-THOLON (N° ADM/2010/55)

N° ADM/2010/55	Conseil communautaire du 10 décembre 2010

<u>OBJET</u> : Extension du périmètre de la Communauté de Communes du Jovinien : PAROY SUR THOLON

PRÉFECTURE DE L'YONNE
23 DEC. 2010
ARRIVÉE

Vu le projet de la réforme des collectivités territoriales, le conseil municipal de Paroy sur Tholon a délibéré à l'unanimité, en date du 1er octobre 2010, son adhésion à la Communauté de Communes du Jovinien à compter du 1er janvier 2012.

Il est rappelé que chaque conseil municipal sera appelé à se prononcer également sur cette intégration dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire, au-delà la décision est réputée favorable. L'accord est acquis à la majorité qualifiée.

Vu l'exposé du président,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE que la commune de Paroy sur Tholon adhère à la Communauté de communes du Jovinien à compter du 1er janvier 2012.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à cette adhésion ;

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Communauté de Communes du Jovinien

Date de réception
par la Préfecture :

date de publication :